

A Madame Geneviève AVENARD, Défenseuse des enfants

A Monsieur Jacques TOUBON, Défenseur des Droits

Madame, Monsieur,

Dans quelques jours sera célébré l'anniversaire de la Convention Internationale relative aux Droits de l'Enfant.

Nous nous permettons de vous alerter sur une atteinte aux droits des enfants à être aidés à l'École, selon leurs besoins.

Notre fédération est active au sein de différents collectifs, dont Agir Ensemble pour les Droits de l'Enfant (AEDE), Construire Ensemble la Politique de l'Enfance (CEP Enfance) et le Collectif National des Réseaux d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté (RASED). Nous sommes appuyés dans nos réflexions par un Comité Scientifique composé de personnalités reconnues dans différents champs de la recherche et impliquées à nos côtés.

Force est de constater que, malgré les discours, les déclarations d'intentions et même la circulaire du 18.08.2014 qui conforte le rôle des RASED, les enfants en « difficulté ordinaire » à l'école sont de moins en moins aidés, faute de professionnels en nombre suffisant.

On estime à 250.000 les élèves ne pouvant plus bénéficier de l'aide de ce dispositif.

La fonction de rééducatrice et rééducateur (enseignant(e) spécialisé(e) en charge de l'aide à dominante rééducative) a été particulièrement mise à mal depuis 2008, comme vous le constaterez dans les éléments chiffrés suivants : 3810 à la rentrée 2006, seulement 1766 à la rentrée 2016.

Les vagues de suppressions massives de postes ont cessé, mais le nombre de départs en formation n'est à la hauteur ni des postes supprimés ni des départs en retraite et le nombre de rééducatrices et rééducateurs continue à diminuer inexorablement.

La reprise est sensible dans certaines régions, stagne dans d'autres. Cette année, environ 90 personnes seront formées au niveau national, au lieu de 200 en moyenne dans le passé. Bien loin de la préconisation du Comité des Droits de l'Enfant de « redéployer et financer convenablement les réseaux d'aides spécialisées aux élèves ».

Aujourd'hui, les rééducatrices et rééducateurs ne peuvent pas répondre à toutes les demandes d'aide des enseignant(e)s pour des enfants qui rencontrent des difficultés persistantes, et encore moins mettre en place des actions de prévention, qui concernent tous les enfants.

Telle que les rééducatrices et rééducateurs la conçoivent, cette prévention, prévenante et non prédictive, considère l'enfant comme sujet à part entière, dans l'unité et la globalité de son développement corporel, cognitif, affectif et social.

Il s'agit de l'accueillir comme une personne, dans le contexte de ses relations familiales, à une étape de son processus de développement.

Tous les enfants devraient avoir le droit de se construire dans une école accueillante, bienveillante, au climat scolaire apaisé, où le désir d'apprendre se déploie tout au long de la scolarité.

Les dispositifs de prévention y contribuent, en travaillant la sécurité physique comme la sécurité psychique des enfants, de manière collaborative avec les enseignants, avec des temps d'échanges et de co-réflexion à l'issue de ces actions (accueil des enfants à l'école maternelle, au CP, entrée au collège, ateliers de philosophie, ateliers corps et langage...).

Le travail sur les passages est un facteur essentiel de prévention d'un risque de désaffection et/ou décrochage dans la suite de la scolarité.

Un certain nombre d'adolescent(e)s décrocheur(se)s n'ont jamais connu de bon « accrochage ».

Notre alerte concerne la capacité de l'école à prendre en compte, en son sein, les élèves qui rencontrent des difficultés persistantes, celles et ceux aussi qui ont du mal à trouver leur chemin vers les apprentissages.

La difficulté scolaire est complexe, multiforme. Son analyse et les réponses différenciées sont à trouver d'abord à l'école.

Malheureusement les réponses apportées (Activités Pédagogiques Complémentaires ou APC, le dispositif Plus de Maîtres que de Classes en zones d'éducation prioritaires) ne suffisent pas à prendre en compte cette diversité.

Pour (re)donner aux élèves le désir d'apprendre, restaurer chez eux l'estime de soi, les amener à (re)trouver le chemin des apprentissages, l'Ecole doit proposer des chemins spécifiques.

Pour certains enfants, l'aide rééducative fait partie des moyens nécessaires et complémentaires.

Nos craintes sont d'autant plus vives que la formation relative à notre métier est en cours de refonte. Au lieu d'une formation de 400 heures, en grande partie spécifique (320 heures pour le centre de formation de Paris), avec un compagnonnage sur le terrain, elle sera intégrée dans une formation globale (Certificat d'Aptitude Pédagogique aux Pratiques de l'Education Inclusive) avec un tronc commun plus important pour le premier et le second degré et des modules d'approfondissement essentiellement tournés vers les enfants porteurs de handicap, sans module explicitement consacré au développement de l'enfant ni au travail de relation.

Les enfants en situation de handicap ont besoin d'être accompagnés dans leur scolarité ; ils bénéficient d'aides internes (AESH, adaptations matérielles, réunions d'Equipes de suivi de scolarité rassemblant familles, écoles et professionnels qui travaillent avec l'enfant...) et externes (soins).

Ces moyens restent encore insuffisants pour une scolarisation bienveillante, mais ils existent. Pour autant, nous assistons progressivement à un renforcement des moyens dans leur direction, alors que les aides aux enfants en difficulté « ordinaire » à l'école régressent.

C'est ce glissement, constaté au niveau national, parfois exacerbé au niveau local, qui nous préoccupe tout particulièrement : ici le métier de rééducatrice/teur n'existe plus, remplacé par des « urgentistes du trouble du comportement » ; ailleurs des postes de rééducateurs sont transformés en « EMPR : (enseignants mutualisés pôle ressource), qui aident les enseignants à gérer des situations de crises.

Quelle aide pourra être apportée demain à l'enfant qui rencontre des difficultés à l'école, à celui qui peine à en comprendre les enjeux, qui manque de confiance en lui, qui n'a jamais éprouvé le plaisir d'apprendre, de penser par lui-même, à celui qui ne parvient pas à être un élève parmi les autres ?

Siège social : 7 rte du Payrat 46000 CAHORS  
E-mail : [fnaren@fnaren.asso.fr](mailto:fnaren@fnaren.asso.fr)  
<http://www.fnaren.com>

Les Etats GénérEux pour l'Enfance ont été à l'initiative de la pétition « les élèves en difficulté à l'école ne sont pas tous des enfants handicapés ».

Nous craignons que les évolutions en cours ne conduisent à « externaliser » l'accompagnement de la difficulté scolaire, à la « traiter » comme un trouble, relevant d'anomalies de type neuro-psychologique, avec une avalanche de termes issus des neuro-sciences cognitives (EBEP, TDAH, TED...) qui étiquettent les enfants, avec une dérive vers la médicalisation de l'échec scolaire.

Nous pensons que **les enfants ont le droit d'être aidés, dans l'école, par une relation à leur hauteur d'enfant**, une relation qui permette de « *dire à chaque enfant l'être merveilleux qu'il y a en lui* » (Albert Jacquard\*).

Chaque enfant qui rencontre des difficultés a le droit d'être reconnu comme un être pensant, créatif, le droit d'être accompagné par un adulte qui lui fait confiance, qui lui permet d'accéder à ses ressources pour apprendre à l'école. C'est ce droit qui risque d'être davantage encore mis à mal dans l'avenir, c'est en tous cas ce que nous craignons, et nous voulions vous transmettre cette inquiétude, connaissant votre engagement pour la cause des enfants.

Je vous prie de croire, Madame la Défenseure des Droits de l'enfant, Monsieur le Défenseur des Droits, en mon attachement profond au service public d'éducation.



Isabelle GUILLARD  
Présidente de la FNAREN

\* Monsieur Albert Jacquart était membre du Comité scientifique de notre fédération

Pièces jointes :

Charte du comité scientifique de la FNAREN pour une école humaniste et humanisante ; t

Texte sur la bienveillance ;

Eléments chiffrés (postes RASED et postes rééducateurs, départs en formation);

La difficulté scolaire aujourd'hui;

La rééducation en 6 questions